



COMPTE RENDU

Comité Social d'Administration Spécialisé C.S.A. – S.

Service Interarmées des Munitions - SIMu

le 19 juin 2024

Le général Eric LAVAL, directeur du SIMu, assisté par les représentants de la DORH, a présidé la première réunion du Comité Social d'Administration Spécialisé de l'année 2024, le 19 juin. Cette réunion s'est déroulée à l'EPMu Provence sur le site de Miramas. Elle a permis de faire le point sur divers sujets tels que la surcharge de travail, les problématiques RH et l'organisation du service.

L'UNSA Défense était représentée par Etienne Vaillant (EPMu Champagne-Lorraine), Jean-Claude DARD (EPMU Centre-Aquitaine), Catherine Guillaume (EPMU Bretagne), Jacques Martins et Emilie Barriol (EPMu Provence).

DECLARATION LIMINAIRE

La DL lue en séance et diffusée le 19 juin aborde de nombreux points. Vous pouvez en prendre connaissance sur notre site UNSA Défense internet en suivant le lien suivant : <https://www.unsa-defense.org/les-employeurs/ctr-simu/nos-informations/declaration-liminaire-du-csa-s-simu-du-19-juin-2024>

MISE A DISPOSITION DE MUNITIONS A UN PAYS TIERS

Depuis le début de la crise en Ukraine, l'UNSA Défense ne cesse d'alerter la direction du SIMu sur l'augmentation de la charge de travail au sein de l'ensemble des établissements, y compris la direction. Cette surcharge génère la réalisation d'heures supplémentaires conséquentes, mais également des déplacements d'effectifs sur de longues périodes dans le cadre de renforts de personnels.

L'opération de dissociation des éléments pyrotechniques de 155 mm actuellement en cours fait l'objet d'une Opération intérieure (OPINT) « Stéropès » avec la mobilisation des personnels militaires de l'Echelon National d'Urgence (ENU). Cependant, au regard de la charge de travail, le directeur n'exclut pas de faire appel à des renforts civils.





Le directeur concède également que, dans le cadre de cette OPINT, il va déroger à de nombreuses règles de sécurité pyrotechnique dans le but d'accroître la productivité sur les sites de Brienne-le-Chateau et du Rozelier. Le SIMu a saisi le CGA dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures dérogoires. Ce dernier a demandé un RETEX pour le mois d'octobre. A l'issue de ce RETEX, si celui-ci est positif, le directeur souhaiterait appliquer les règles OTAN de l'Allied Ammunition Storage and Transport Publication (AASTP 1) au sein des dépôts, et poursuivre la réflexion afin d'exclure les activités stockage du SIMu du champs d'application de l'arrêté du 20 avril 2007 pour appliquer uniquement les règles de la réglementation Transport de Marchandises Dangereuses (TMD).

L'UNSA Défense a fait remarquer au directeur que les compensations actuelles (financières ou récupération) ne favorisent pas le volontariat des agents civils. En effet un déplacement le dimanche, souvent de plus de huit heures, n'est compensé que par une demi-journée de repos compensateur. Il en est de même pour un retour le vendredi. Comprenant que ces heures ne peuvent être rémunérées, l'UNSA Défense a demandé qu'elles soient compensées intégralement (1 heure de déplacement = 1 heure de récupération). L'UNSA Défense a également précisé que les frais de déplacements couvraient à peine les frais réels et que les agents ne pouvaient pas en être de leurs poches.

L'UNSA Défense est restée très prudente sur les « avancées » souhaitées par le directeur en matière de sécurité pyrotechnique. En effet, l'urgence de la situation ne doit pas être un grand « fourre-tout » qui conduirait à négliger la SST et la sécurité pyrotechnique. Quel sera l'avenir des dépôts de munitions, site SEVESO seuil haut et des agents pyrotechniciens si les règles pyrotechniques ne sont plus appliquées ?

PROGRAMMES SI@MU ET SCOP

Le directeur a insisté sur le succès du déploiement du Système d'Information Logistique InterArmées Munitions (SIL SI@Mu). La transition avec GTSM2 est une réussite. Les erreurs constatées concernent essentiellement le SIMu et à moindre échelle l'Armée de l'Air et de l'Espace qui n'avaient pas mis les moyens nécessaires en place lors du déploiement. A notre demande, le général a précisé que le financement, pour les années à venir, est assuré pour le développement de nouvelles versions et la maintenance du logiciel. Le projet Systèmes de gestion de la CO-activité Pyrotechnique (SCOP) va également être relancé en 2025.

Une première partie du module de MCO des munitions complexes devrait être déployée en décembre 2024. Il sera pleinement opérationnel en juin 2025.

Il est à noter que le SIL Gestion Technique des Stocks Munitions (GTSM) Il sera maintenu en lecture seule jusqu'en juin 2025 avant archivage.

L'UNSA Défense suit avec intérêt l'avancée du déploiement du SIL. Nous avons souligné l'excellente réactivité de la HOTLINE mise en place, fournissant des solutions rapides aux utilisateurs. Toutefois, il reste à déplorer que chaque nouvelle version apporte son lot de dysfonctionnements et parfois quelques régressions.



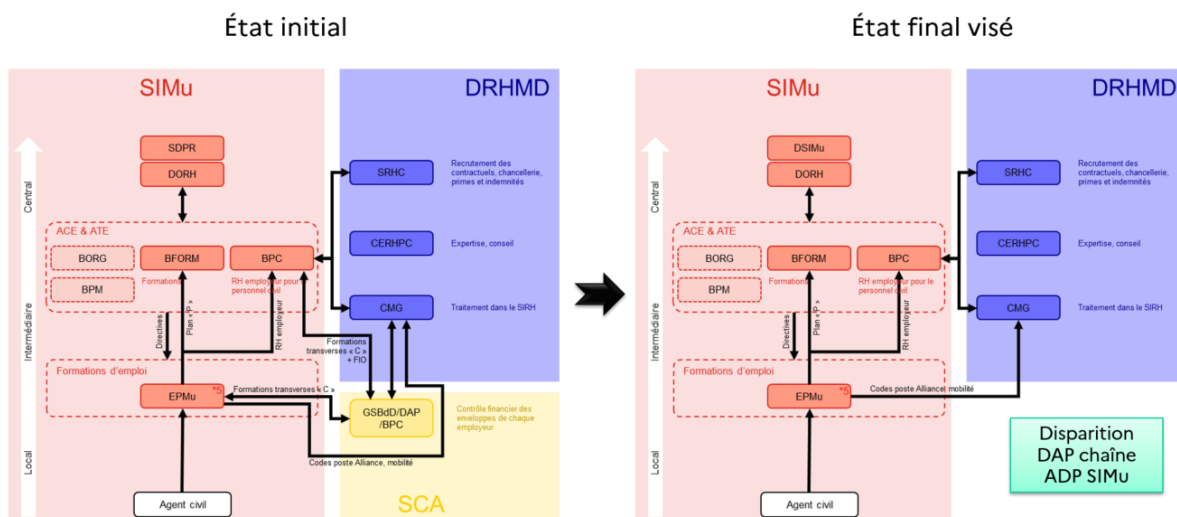


ATTRACTIVITÉ ET RESSOURCES HUMAINES

Les problématiques de l'attractivité du service et de la fidélisation du personnel sont de plus en plus flagrantes dans l'ensemble des établissements. Le général se montre satisfait des recrutements OE de cette année au niveau national. Les établissements devraient être à 100% des recrutements pour fin septembre.

L'UNSA Défense se félicite que le plan de recrutement OE et fonctionnaires se déroule correctement en 2024.

La notion d'un CMG unique a une nouvelle fois été évoquée. Le directeur espère que la décision soit prise avant son départ à l'été 2025. A l'heure actuelle, le CMG de rattachement du SIMu n'est pas défini, plusieurs pistes sont à l'étude. L'expérimentation de la réinternalisation de la gestion du personnel civil est toujours en cours, avec, pour le SIMu, deux établissements concernés (la DSIMu à effectif constant et l'EPMu MED avec le renfort de 2 PC). Elle est bien perçue par les agents. L'intégration des deux agents du GSBdD Toulon à l'EPMED se déroule bien et apporte une fluidité dans la gestion quotidienne. L'expérimentation sera étendue aux armées en 2025 et se terminera en 2026-2027.



L'UNSA Défense a demandé des précisions sur l'intégration des agents des GSBdD dans les REO des établissements du SIMu. Seront-ils placés sur des postes vacants ou aurons-nous des créations de postes? Le DORH nous a affirmé que le SIMu aurait des postes supplémentaires. L'UNSA défense continuera à suivre ce dossier avec intérêt.

L'analyse des effectifs, présenté par le DORH, montre que le SIMu est toujours en déficit de 123 postes et que la situation ne s'améliore pas. Le SIMu va connaître une augmentation du volume de formation Groupe VI avec un gain de 3 postes par session de formation. La présentation des avancements 2024 a été faite et comme d'habitude elle a apporté son lot de contradictions et confirme une baisse des droits à l'avancement.





Le DORH note un nombre de départs très important en 2025, dont 62,5% d'OE Pyro. Le nombre de départs est plus faible en 2026, mais les agents ne se prononcent pas sur leur départ longtemps en avance.

DÉPARTS PRÉVISIONNELS TOUTES CATÉGORIES		2024	2025	2026
D-SIMu	VERSAILLES	2	0	1
	BOURGES	0	3	1
	BREST	1	1	0
	SAVIGNY	0	1	0
	TOULON	1	1	0
	OME	2	0	0
TOTAL D-SIMu		6	6	2
EPMu BRETAGNE	BREST	2	5	0
	COETQUIDAN	0	1	0
TOTAL EPMu BRE		2	6	0
EPMu CAE	SAVIGNY	1	2	1
	CAZAUX	0	0	0
	SEDZERE	0	0	2
TOTAL EPMu CAE		1	2	3
EPMu CLE	BRIENNE	5	8	2
	LE ROZELIER	1	4	2
	NEUBOURG	0	0	2
TOTAL EPMu CLE		6	12	6
EPMu MED	TOULON	9	11	3
	TOURRIS	0	0	0
	SOLENZARA	0	0	0
TOTAL EPMu MED		9	11	3
EPMu PRO	MIRAMAS	2	2	2
	CANJUERS	0	1	0
TOTAL EPMu PRO		2	3	2
TOTAL GÉNÉRAL		26	40	16

Dont

FOCUS OE PYRO		2024	2025	2026
D-SIMu	VERSAILLES	0	0	0
	BOURGES	0	3	0
	BREST	0	1	0
	SAVIGNY	0	0	0
	TOULON	0	1	0
	OME	2	0	0
TOTAL D-SIMu		2	5	0
EPMu BRETAGNE	BREST	0	1	0
	COETQUIDAN	0	0	0
TOTAL EPMu BRE		0	1	0
EPMu CAE	SAVIGNY	0	2	1
	CAZAUX	0	0	0
	SEDZERE	0	0	2
TOTAL EPMu CAE		0	2	1
EPMu CLE	BRIENNE	5	4	1
	LE ROZELIER	1	1	1
	NEUBOURG	0	0	0
TOTAL EPMu CLE		6	5	2
EPMu MED	TOULON	3	9	1
	TOURRIS	0	0	0
	SOLENZARA	0	0	0
TOTAL EPMu MED		3	9	1
EPMu PRO	MIRAMAS	1	1	2
	CANJUERS	0	1	0
TOTAL EPMu PRO		1	2	2
TOTAL OE PYRO		12	24	6

L'UNSA Défense s'inquiète de voir que le déficit en PM et PC perdure. Le recrutement en cours viendra à peine pallier les départs à la retraite, 82 sont programmés d'ici 2026. D'autre part, l'UNSA Défense déplore l'absence d'avancement HCC sur l'EPMED alors qu'il y a 11 conditionnants.

L'UNSA Défense demande que le SIMu insiste auprès de la DRH-MD pour la réouverture des concours internes d'ICD pyro. En effet, depuis 2 ans, cette voie de recrutement est fermée, la DRH-MD évoquant « l'épuisement du vivier ». Les postes aux concours externes n'étant pas pourvus, cette situation conduit le SIMu à recruté des ASC de niveau 1 au détriment d'une possible promotion de TSEF pyro. L'UNSA Défense juge que le message adressé aux TSEF pyro n'est pas bon, l'avancement étant une des voies principales de fidélisation des personnels.

FOCUS JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Seul le site de Versailles est impacté. La note n°24-01781 du 31/05/2024 relative à la continuité des activités de la DSIMu a été diffusée dans le but de garantir l'activité avec un minimum d'effectifs en présentiel. Deux périodes sont considérées comme critiques :

- du 22 juillet au 11 août (Jeux Olympiques)
- du 03 au 07 septembre (Jeux Paralympiques)

Aucun agent du SIMu n'est réquisitionné, donc aucune prime ne sera versée.





QUESTIONS/REPONSES

○ Frais de missions

L'UNSA Défense a évoqué la différence de traitement des frais de déplacement constaté entre les établissements et a demandé un rappel sur la non obligation du recours à la Prise en Charge Direct (PCD) pour un personnel civil.

Le directeur a été clair, c'est le Commandant de Formation Administrative qui fixe les conditions d'exécution de la mission dans le respect de la réglementation en vigueur, et pour des raisons évidentes d'optimisation budgétaire, ce dernier doit avoir recours à la PCD dès lors qu'elle est possible.

○ Taux des indemnités pour travaux dangereux

L'UNSA Défense a demandé si le SIMu envisageait de demander une revalorisation des taux des indemnités pour travaux dangereux des OE de l'instruction n°30404 du 3 mars 1976, et plus particulièrement les indemnités pour travaux pyrotechniques qui n'ont pas évolués depuis 2002.

Le directeur nous a informés que des travaux pour la revalorisation de ces indemnités étaient déjà en cours.

○ Formateur Interne Occasionnel

Suite à la diffusion de l'instruction du 18 décembre 2023, du guide de gestion et de diverses notes d'application relatives à la participation d'intervenants occasionnels à des activités de formation, l'UNSA Défense a interpellé le directeur sur la difficulté, d'une part, de paiement des indemnités, et d'autre part, d'application des nouvelles directives et de positionnement des agents habituellement formateurs dans leurs entités.

Le directeur est conscient de la difficulté des CMG à absorber les retards dans le paiement des indemnités malgré les relances, il faut faire preuve de patience. Concernant la nouvelle mouture de la réglementation relative des Formateurs Internes Occasionnels les agents ne seront reconnus et indemnisés que s'ils sont enregistrés dans le « vivier » de formateurs et pratiquent dans un organisme de formation. Actuellement, pour le SIMU, seul le Centre de Formation Associé des écoles militaires de Bourges de Brienne le Château est référencé « organisme de formation ». Lors de la réunion de la Commission de Coordination de la Formation (CCF) début juillet, le directeur demandera le statut d'organisme de formation pour l'ensemble des sites du SIMu.

CONCLUSION

Au cours de ce CSAS-S, les thématiques habituelles ont été abordées (formation, RH, déploiement SI@Mu). Les échanges francs et de bonne qualité entre les organisations syndicales et la direction du SIMu ont également porté sur des sujets d'actualité, mettant en lumière une situation internationale qui se tend.

Afin de faire vivre ces échanges et d'être au plus près de vos préoccupations, nous vous invitons à nous les faire remonter.





Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos élus du CSA S SIMu :



Etienne VAILLANT



Jean-Claude DARD



Jacques MARTINS

Emilie BARRIOL



Catherine GUILLAUME



Wilfried TALLONE

